
Résumé de l'adresse des membres du tribunal du district du Rocher de la Liberté (ci-devant Saint-Lô, Manche) qui applaudissent à la chute du tyran et disent ne chérir que le peuple, ses représentants et sa liberté, lors de la séance du 17 fructidor an II (3 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse des membres du tribunal du district du Rocher de la Liberté (ci-devant Saint-Lô, Manche) qui applaudissent à la chute du tyran et disent ne chérir que le peuple, ses représentants et sa liberté, lors de la séance du 17 fructidor an II (3 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 204;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15329_t1_0204_0000_3

Fichier pdf généré le 14/01/2020

saura faire respecter la République au dedans et au dehors.

C'est le vœu du conseil général de la commune d'Embrun.

ARMELLIN, maire, et 14 autres signatures.

8

Les membres du tribunal du district du Rocher de la Liberté, ci-devant Saint-Lô [département de la Manche], expriment les mêmes sentiments; ils disent que jamais ils ne prodiguèrent leur admiration à un individu; et qu'ils ne chérissent que le peuple, ses représentants et sa liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (14).

[Les membres du tribunal du Rocher de la Liberté, à la Convention nationale, le 12 fructidor an II](15)

Représentans du peuple,

Et nous aussi, nous nous réunissons à tous les vrais républicains, pour rendre hommage à l'énergie, à la fermeté, et au courage héroïque, avec lesquels vous avez démasqué le plus impénétrable des hypocrites, et précipité le plus cruel des tyrans, de son trône ensanglanté.

Nous avons, dès le 12 thermidor, presté serment avec toute la société populaire de cette commune de rester inviolablement attachés à la Convention. Nous y ajoutons celui de ne jamais prodiguer notre admiration à un individu, et de ne chérir que le peuple, ses représentants et la liberté.

Les juges, commissaire national, et greffier du tribunal du district de Rocher de la Liberté, cy-devant Saint-Lô, département de la Manche.

FOUCHER, président et six autres signatures.

9

L'administration du département du Mont-Blanc communique à la Convention un arrêté portant invitation aux citoyens de ce département d'offrir un vaisseau de guerre à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (16).

10

L'administration du district de Mortagne, département de l'Orne, adresse à la Convention nationale l'état des ventes des biens d'émigrés qui ont eu lieu dans ce district pendant la première décade de

thermidor, desquelles il résulte que des biens, estimés 46 780 L, ont été vendus 110 745 L.

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

11

Les juges du tribunal du district de Sommières, département du Gard, félicitent la Convention d'avoir livré au supplice le nouveau conspirateur Robespierre et ses infâmes complices.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

[Les juges du tribunal du district de Sommières à la Convention nationale, s. d.](19)

Citoyens Représentans,

La douleur la plus profonde avoit serré nos cœurs au premier bruit des dangers que la patrie vient de courir; la joie la plus vive lui a succédé lorsque nous avons appris le succès des mesures sages et vigoureuses que vous avez prises pour déjouer les abominables complots du nouveau Cromwell et de ses infâmes complices ! Ces traîtres ont eu beau se cacher sous le masque du patriotisme et de la vertu, vous avez su le leur arracher et *montrer aux français libres la dictature et le despotisme dans toute leur difformité !...* Enfin le crime est abattu, la patrie est vengée, et la liberté sort encore triomphante de cette nouvelle et terrible crise !... Citoyens représentants, c'est à votre vigilance active, à votre inébranlable fermeté que nous devons le salut de la République, et jamais vous ne vous êtes montrés aussi grands que dans cette circonstance critique !... Comptés toujours sur notre inviolable attachement; sur notre zèle à remplir nos devoirs; sur notre soumission aux lois, et sur le courage le plus héroïque pour combattre les traîtres et les ambitieux qui voudroient s'élever au-dessus de leurs semblables et les asservir ! C'est en vain qu'ils conspirent contre la liberté ! ils périront, et la liberté qui est un présent de la divinité, restera aux français qui l'adorent !

Vive la République, une, et indivisible, vive la Convention nationale, périssent tous les tyrans et les traîtres !

MOUTON COMBLAT, président, MENADIER, greffier, SAVANT, POIJOL.

12

Les administrateurs du département de Loir-et-Cher font passer à la Convention une délibération contenant les vues de multiplier

(14) P.-V., XLV, 19.

(15) C 319, pl. 1305, p. 5.

(16) P.-V., XLV, 19.

(17) P.-V., XLV, 19.

(18) P.-V., XLV, 19.

(19) C 319, pl. 1305, p. 6.